

Comment faire l'acquisition de nouvelles technologies ?

Quand les gens se préparent à acquérir de nouvelles technologies, ils se posent souvent la question évidente : « Qu'est-ce que je dois acheter ? » Par contre, ils négligent souvent de se demander : « Comment acheter ? », qui est une question tout aussi importante. Chez Allstream, nous prenons le temps de vous aider à y répondre.

Vous pouvez décider de payer vos nouvelles technologies de trois manières. Vous connaissez probablement très bien deux d'entre elles : l'achat et la location. Bien que ces deux options soient tout à fait pertinentes, Allstream et son partenaire financier TAMCO vous proposent une troisième solution qui vous empêchera de vous retrouver avec de la technologie désuète : la Protection Allstream.

« COMMENT ACHETER ? » VOILÀ MATIÈRE À RÉFLEXION :

Songez à protéger la marge de crédit de votre entreprise.

Lorsque vous faites un emprunt auprès d'un établissement de crédit, vous grugez inutilement dans votre marge de crédit, alors que vous pourriez en avoir besoin plus tard pour pallier les imprévus.

Évitez que l'achat apparaisse sur votre bilan.

Selon la section 3065 des directives de l'Institut Canadien des Comptables Agréés (ICCA 3065), certains programmes sont admissibles au financement hors bilan et fournissent certains avantages financiers aux entreprises.

Profitez d'avantages fiscaux potentiels.

De nombreux programmes vous offrent des avantages fiscaux. La Protection Allstream est considérée comme une dépense d'exploitation et est totalement déductible du revenu imposable.

Dépense en immobilisations ou dépense d'exploitation ?

Souhaitez-vous vraiment faire une dépense en immobilisations pour un actif qui perd de sa valeur rapidement ?

La valeur de l'argent et la règle de 72

Dépenser votre argent aujourd'hui pour du nouvel équipement pourrait vous coûter de l'argent puisque vous ne le rentabiliserez pas. Pensez plutôt à investir votre argent dans un actif qui gagnera en valeur.

L'ACHAT

La première option qui se présente à vous est l'achat. Vous pouvez payer comptant ou payer par versements à votre prêteur. L'achat peut vous sembler un choix logique, puisque l'équipement vous appartient ensuite. C'est simple comme tout.

Cependant, un emprunt signifie faire appel à votre marge de crédit et il se peut que vous ayez besoin de ce montant dans l'avenir. L'argent que vous avez en main aujourd'hui perdra en valeur demain. Sachez aussi que le fait de posséder votre équipement ne procure que peu d'avantages lorsque vient le temps de le remplacer. Donc, bien que l'achat vous donne le loisir de posséder votre équipement, des solutions plus économiques s'offrent peut-être à vous.

LA LOCATION

La seconde option traditionnelle est de louer l'équipement. En gros, vous signez un contrat qui stipule le nombre de versements à faire et vous propose certains choix quand le contrat arrivera à terme. La location offre certains avantages. Le contrat de location à valeur résiduelle de 10 \$ et le contrat de location à juste valeur marchande (JVM) présentent tous deux une option d'achat, mais comportent deux différences principales :

Le contrat de location à valeur résiduelle de 10 \$ vous permet d'acheter

l'équipement pour 10 \$ lorsque le contrat se termine. Par contre, l'équipement n'est alors pas considéré comme un élément hors bilan (l'avantage d'un élément hors bilan réside dans le fait que votre obligation contractuelle n'est pas considérée comme un élément de passif dans votre bilan. Le versement mensuel est plutôt passé en charge).

Le contrat de location à JVM est généralement considéré comme un élément hors bilan. Au terme du bail, vous aurez à choisir entre acheter l'équipement à sa juste valeur marchande ou le retourner.

Ces deux types de contrat de location visent généralement l'achat de l'équipement et vous finissez donc par en être responsable. Si la location représente une option pertinente pour certains, elle n'offre aucune souplesse pour les entreprises en plein essor dont les besoins technologiques ou commerciaux évoluent.

LA PROTECTION ALLSTREAM

La troisième option qui se présente à vous lorsque vous tentez de répondre à la question « Comment acheter? », c'est le programme de Protection Allstream, fondé sur notre partenariat avec TAMCO. Ce programme véritablement unique est conçu de manière à conjuguer certains aspects de la location à court terme et de la location à long terme.

Avec la Protection Allstream, vous choisissez l'équipement qui convient à votre entreprise aujourd'hui. S'il advient qu'il ne réponde plus à vos besoins, par exemple si votre entreprise grandit, vous pourrez remplacer votre système sans avoir à vous justifier*. Votre contrat sera résilié et un nouveau contrat sera établi. Aucun solde reporté et aucuns frais cachés.

Le coût mensuel de la Protection Allstream n'implique pas nécessairement un achat éventuel. Il s'agit seulement de « frais d'utilisation ». Vous n'avez désormais plus à vous soucier du risqué lié à la propriété. L'aspect le plus intéressant de la Protection Allstream, c'est que si vous conservez l'équipement pendant toute la durée du bail, un certain nombre de choix s'offrent à vous : vous pouvez conserver l'équipement, le retourner ou le remplacer. Peu importe votre choix, vous repartez gagnant.

Avec la Protection Allstream, votre équipement peut être financé hors bilan et les paiements que vous effectuez sont déductibles du revenu imposable. Cela vous permet d'économiser votre argent et de protéger votre marge de crédit. Encore mieux : la Protection Allstream vous donne la possibilité de vous adapter aux changements de votre entreprise. Vous n'aurez pas à conserver de l'équipement qui ne répond plus à vos besoins.

QUELLE MÉTHODE VOUS CONVIENT LE MIEUX ?

Vous seul possédez la réponse. Nous vous encourageons à explorer toutes les possibilités avant d'arrêter votre choix. Lorsque vous aurez décidé ce que vous voulez acquérir, demandez à votre représentant commercial quelle méthode adopter. Renseignez-vous auprès de lui à propos du programme de Protection Allstream. Il pourra vous fournir l'information comparative telle qu'elle est présentée dans notre Analyse comparative de la valeur actualisée nette, un instrument indispensable qui reprend les quatre méthodes d'acquisition et les présente côte à côte : l'argent comptant, le contrat de location à valeur résiduelle de 10 \$, le contrat de location à JVM et la Protection Allstream.

Nous espérons que ces renseignements sauront vous être utiles lorsque viendra pour vous le moment de décider de quelle manière acheter. Nous serons très heureux de vous fournir toute information supplémentaire dans le cas où vous en auriez besoin. Visitez notre site Web à l'adresse suivante : www.allstream.com/leasing ou appelez Allstream au **1 888 727-4717**.

*1) Votre nouveau paiement de location doit être égal ou supérieur à votre paiement actuel. 2) La durée de votre nouveau bail doit être égale ou supérieure à la durée de votre bail actuel, et 3) Votre capacité financière doit être ré-évaluée.

